



Immeuble Axe Nord
9-11, avenue Michelet
93400 - SAINT-OUEN
SIRET 434 938 650 00034

Tél. : 01 82 02 60 13
Port. 06 15 73 65 40
Fax : 09 74 44 55 06
Email : angvc@sfr.fr -- www.angvc.fr

Fédération Nationale des Marchés de France
Madame Monique RUBIN, la Présidente
14 rue de Bretagne
75003 PARIS

Saint-Ouen, le 25 mai 2020

Madame,

Comment exprimer notre étonnement et notre réprobation à un document de méthodologie - co-signé avec Saveurs Commerce, la Fédération des Fromagers de France et l'Organisation des Poissonniers écaillers de France - visant à préparer la réouverture des marchés couverts et ouverts le 11 mai 2020 ?

Considérant qu'il s'agit d'un document de référence commune des signataires en matière de dialogue avec les collectivités territoriales et ces instances professionnelles représentatives, il est insupportable d'y constater en page 6, une recommandation de vos organisations stipulant, en amont d'une nouvelle organisation des marchés à compter du 11 mai, **l'interdiction provisoire des commerçants passagers** par arrêté municipal ! Cela ne constitue t-il pas une discrimination selon vous, vous qui vous référez à la circulaire de 1977 (abrogée) ? Une telle interdiction des « passagers » préfigurerait elle le prix du sacrifice dans une « négociation » pour assurer la sérénité des « habitués » ? Une question : n'y aurait-il aucun commerçant « passager » et habitué selon vous ?

Du coup, comment ne pas s'étonner de la teneur de votre communiqué de presse du 15 mai intitulé « Colère des professionnels des marchés », qui dénonce des critères aléatoires, pouvant être discriminants, de la part des collectivités et des préfets, excluant des professionnels des marchés ? Certes il n'est pas distingué, parmi les « habitués », s'il s'agit d'abonnés, de titulaires ou de passagers; et ce doute vous bénéficie en l'espèce. Néanmoins, entre ces deux documents, il y a une réelle différence de ton et de propositions qui mériterait une clarification de votre part.

Quant à nous, nous sommes plutôt indignés d'avoir lu votre conception de la non discrimination dans cette note méthodologique collective pour la réouverture des marchés le 11 mai ! A tel point que nous avons saisi le Défenseur des droits à son sujet...

Dans l'attente de ce qu'il nous répondra, nous espérons que l'ensemble des commerçants pourront à nouveau travailler dans les meilleures conditions afin qu'aucun ne soit réduit plus longtemps à la précarité sur les marchés.

Bien à vous,

Madame Nelly DEBART, la Présidente